

FORMATION DE TUTEURS SESSION 2023

— DOSSIER D'INSCRIPTION —

Date limite de réception : 26 avril 2023



Cochez les modules auxquels vous souhaitez vous inscrire :

- Module 1 obligatoire : Tuteur de proximité : les bases.**
- Module 2 : Tuteur de proximité : Approfondissement.**
- Module 3 : Tuteur Référent**

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Etat Civil

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : / / à Département :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Situation familiale :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : Portable :

E-mail :

Situation professionnelle

Coordonnées de l'employeur :

.....

.....

Tél. : Portable :

E-mail :

Coordonnées professionnelles (*lieu d'exercice, si différent de l'employeur*) :

.....

.....

Tél. : Portable :

E-mail :

Emploi occupé :

Date de l'embauche : / /

Diplômes et qualifications / formations

■ ■ Formation générale ou spécifique

Cycles suivis	Lieux de formation	Diplômes obtenus	Date

■ ■ Formation spécifique dans le domaine du tutorat (formation de maître d'apprentissage, de formateur de terrain, de référent de stage pratique, ...)

Intitulé	Organisme de formation	Dates et durée

■ ■ Autres formations :

Intitulé	Organisme de formation	Dates et durée

Prise en charge de la formation

Même si votre financement n'est pas confirmé au moment de l'envoi du dossier d'inscription, merci de le préciser.

Employeur (sur fonds propres)

Fonds de formation

Nom du fonds de formation sollicité :

Financement personnel

Autre mode de financement

Préciser :

Dans tous les cas, merci de préciser : **Adresse de la facturation :**

.....
.....

Pièces à joindre au dossier d'inscription

Une photo d'identité

Une attestation de prise en charge des frais de formation

Une copie de tous les diplômes mentionnés

Un certificat de travail de l'employeur actuel précisant le statut et la date d'embauche

Les attestations de formation dans le domaine du tutorat (le cas échéant)

Un courrier argumenté du tuteur et de son employeur justifiant de l'expérience tutorale dans la structure : le nombre de stagiaires tutorés, la durée du tutorat, les diplômes concernés, la participation aux jurys de diplômes.

Pour le module 3 uniquement, un courrier de l'employeur précisant que le salarié est désigné par la structure comme référent de site qualifiant.

Le dossier complété est à renvoyer à l'adresse suivante :

I.R.T.S. Champagne-Ardenne
A l'attention de Elodie BOIJOUX
Assistante de formation
8 rue Joliot Curie
51100 REIMS

Adresse mail : elodie.boijoux@irtsca.fr

N.B. : Tout dossier incomplet sera retourné

Formation de Tuteurs

PRODECURE D'INSCRIPTION ET DISPENSES

Sur la base du dossier d'inscription et d'un entretien de positionnement, l'organisme de formation formalisera un courrier de préconisations à l'employeur.

Dispense Module 1

	Titulaires du DEI et du DCS	Titulaires du CAFDES, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF	Titulaires d'une formation de tuteur référent de la branche et de formateur de terrain	Titulaires d'une formation de Maître d'apprentissage	Cas particuliers
Module 1 obligatoire « Tuteur de proximité : les bases »	Dispense systématique	Dispense systématique	Dispense systématique	Dispense systématique	Etude au cas par cas selon les modalités et les critères indiqués ci-dessous

1. Dispense automatique

La copie du diplôme donnant droit à dispense automatique doit être jointe au dossier d'inscription (ex. : CAFERUIS).

2. Cas particuliers :

Etant donnée la variété des cycles de formation de maître d'apprentissage, de formateur de terrain, de référent de stage pratique, les demandes de dispense seront étudiées au cas par cas par le responsable de formation.

Constitution d'un dossier de demande de dispense :

Courrier argumenté du tuteur et de son employeur motivant la demande et présentant l'expérience acquise en tutorat, accompagné des justificatifs nécessaires (nombre de stagiaires tutorés, diplômes concernés, attestations de formation, participation à des jurys de diplômes, ...). A transmettre à l'organisme de formation dans le dossier d'inscription.

Demande d'inscription au module 1 en cas de droit à dispense automatique

Un tuteur, relevant d'une dispense au vu du diplôme détenu, peut exprimer, compte-tenu de l'ancienneté de sa formation initiale, le besoin de participer au Module 1 pour exercer la fonction de tuteur.

Demande d'inscription au module 3

Pour une inscription sur le module 3, un courrier de l'employeur devra être joint au dossier d'inscription, précisant que le salarié est désigné par l'établissement comme **Référent de Site Qualifiant**

Pour les adhérents UNIFAF : Modalités de demande de prise en charge auprès d'UNIFAF

La demande de prise en charge (DPC) - formulaire à télécharger par l'employeur - devra être accompagnée de la copie du courrier de préconisations de l'IRTS Champagne-Ardenne, préconisations établies sur la base des éléments du dossier d'inscription et de l'entretien de positionnement réalisé avec le salarié.